

Élections européennes : jusqu'au 3 mai pour s'inscrire sur les listes électorales



Le 9 juin 2024, les Français et ressortissants de l'Union européenne sont invités à élire leurs représentants au Parlement européen. **Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.**

- Grâce au téléservice [« Interroger sa situation électorale »](#), vous pouvez **vérifier en ligne votre inscription** et retrouver l'adresse du bureau de vote dans lequel vous êtes inscrit, votre numéro national d'électeur et les procurations reçues ou données.
- **Si vous n'êtes pas inscrit, ou souhaitez changer de lieu de vote** (suite à un déménagement par exemple), faites les démarches **avant le 1^{er} mai 2024 en ligne et le 3 mai en mairie**. N'oubliez pas de préparer et de présenter les justificatifs nécessaires : un titre d'identité valide, un justificatif de domicile récent et le formulaire CERFA d'inscription.